

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 8 novembre deux mille vingt quatre

L'an deux mil vingt-quatre le 8 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jérôme GAUTHIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames CASTET - CASTAING – DESCHAMPS - HURMIC
Messieurs : GAUTHIER – BOURON. - DEYMIER-- HOUGAS – PENOT. - REYNAUD

Absents : Madame - PREVOT, Monsieur FIQUET -

Procurations : Madame PREVOT pouvoir à Madame CASTAING

Secrétaire de séance : André Pénot

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil du 17 mai 2024
- délibération pour le choix de la maîtrise d'oeuvre CAB
- délibération pour la mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires(IHTS) et des heures complémentaires
- délibération pour la suppression du poste de rédacteur de catégorie B
- délibération approuvant la modification du règlement des locations des salles communales et des conditions tarifaires
- Rapport artificialisation des sols
- Retour des commissions intercommunales
- Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2024 :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2024

Le vote est le suivant :

Pour :10 (9 + 1 procuration) voix

Contre : 0

Abstentions 0

18h40 : Arrivée de monsieur Deymier

Convention d'aménagement de bourg CAB

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes jusqu'à l'audition de trois candidats pré-sélectionnés parmi les 10 qui ont répondu à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la CAB.

Une convention a été signée avec le Département de la Gironde pour une action sur 4 ans prolongeable.

Une première tranche ferme et trois tranches optionnelles ; Le coût de la première tranche, est estimé à 283000€ dont 70000€ pris en charge par le département et si une demande est faite avant le 15 février 2025, la DETR pourrait prendre en charge 25%. Il faut mandater un géomètre pour que le bureau d'études puisse travailler.

Cela amène un reste à charge pour la Mairie de Paillet d'environ 100 000-150 000€.

La vente du terrain Bailli devait être un apport.

Terrain Bailly :, le pharmacien s'étant retiré du projet du pôle santé, les médecins sont de plus en plus frileux pour le projet de départ à cause du prix plus élevé qu'un pôle santé classique.

La convention avec le COL précisait que le projet devait comporter un pôle santé, il devient caduc.

Y a-t-il un plan B pour les medecins?

- On peut chercher à les reloger ailleurs

- Le docteur Thorignac devrait libérer son cabinet dans un an ... cette hypothèse paraît fragile ;

Quel projet pour le terrain Bailly ? Autre hypothèse : changer le projet pour le terrain Bailly

- Trouver un autre acheteur (refaire l'estimation du terrain ?)

On n'est pas sûr de pouvoir faire ceci car le terrain Bailly n'est pas vendu

Un débat s'instaure entre les participants autour de la possibilité et de la nécessité de poursuivre ce qui pour tous les membres du conseil était un beau projet.

Après la présentation de Monsieur le Maire, Dominique CASTET, a pris la parole :

« Avec tout le respect que je dois à Monsieur le Maire je vais vous expliquer les raisons qui m'amènent à voter contre ».

Dominique en charge des finances, nous informe qu'elle a réuni la commission finance le 6 novembre avec l'intervention de la conseillère aux décideurs locaux (cdl) qui a présenté la situation financière de la commune, nous a fait ses recommandations en précisant de ne pas recourir à l'emprunt pour le moment. »

Le projet 283000€ HT soit 339600€ TTC c'est précisément en TTC qu'il faut se projeter car une mairie ne récupère sa TVA que 2 ans plus tard, donc cet argent il faut l'avancer.

De même les frais de géomètre que nous ne connaissons pas à ce jour.

La situation financière de la commune est délicate, elle n'est pas nouvelle, c'est ainsi depuis longtemps, mais nous faisons face, payons nos emprunts, assurons le bon fonctionnement de la commune.

Sans la rentrée d'argent du terrain Bailly s'engager sur une telle somme sans avoir la certitude d'obtenir le montant des subventions annoncées ne me paraît pas possible.

De plus il reste 1 an et demi avant la fin de la mandature, Dominique CASTET précise que l'on ne peut pas engager la commune sur un dossier de cette importance, compte tenu du contexte exposé.

Dominique précise qu'il faut commencer par vendre le terrain assurer cette entrée d'argent pour se projeter.

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer sur ce sujet. Tous expriment des regrets, des propositions sont faites : différer, trouver un autre investisseur...L'incertitude de la vente du terrain invite à la prudence selon le plus grand nombre.

Fabienne Hurmic explique que le taux d'endettement de la commune est de 981 euros par habitant et que la moyenne nationale est de 420 euros par habitant ; elle rappelle que des crédits importants seront soldés en 2028.

Monsieur le maire rappelle que ce projet a débuté il y a trois ans, que les élus en ont suivi le processus. Les élus du conseil ont été invités au recrutement de la maîtrise d'œuvre (6 élus étaient présents), à la signature avec le président du département. De plus, il rappelle que nous pouvons nous contenter de la tranche ferme (D10). Les habitants sont en attente. Il annonce qu'il continuera à défendre ce projet et votera le recrutement de la maîtrise d'œuvre.

Vote :

Pour : 1 voix (Jérôme Gauthier)

Contre : 7 voix (Dominique Castet, Daniel Hougas, Fabienne Hurmic, André Pénot, Madeleine Deschamps, Dominique Prévot, Jean Pierre Bouron)

Abstentions :3 (Bernard Reynaud, Annie Castaing, Mathias Deymier)

Mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) et des heures complémentaires

Le Conseil municipal après délibération approuve la mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires(IHTS) et des heures complémentaires

Le vote est le suivant :

Pour : 11 (10 + 1 pouvoir) voix

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération pour la suppression du poste de rédacteur de catégorie B

Après consultation du centre de gestion, il est décidé de fermer le poste de rédacteur, un poste d'adjoint administratif ayant été ouvert.

Le vote est le suivant :

Pour 11 (10+ 1 pouvoir) voix

Contre : 0

Abstentions : 0

Location de salles et conditions tarifaires

Il ne sera plus demandé de chèque de caution mais un mandat SEPA qui sera déposé en début d'année qui sera utilisé en cas de besoin.

Vote à l'unanimité à la majorité des membres présents.

Le vote est le suivant :

Pour : 11 (10 + 1 pouvoir) voix

Contre : 1

Abstentions : 0

Rapport d'artificialisation des sols

Le rapport parvenu en Mairie indique que Paillet a relativement peu artificialisé ses sols :
Le commentaire sera fait dans ce sens (3Ha de sols artificialisés, c'est peu)

Vote : 11 pour

Retour des commissions intercommunales :

Réunion PAPI (programme d'action et de prévention des inondations):

En ce qui concerne les communes situées en bord de Garonne, le SMEAG accompagne les collectivités en portant le PAPI de la Garonne Girondine. Madame Hurmic souhaite que les Esteys soient associés au PAPI afin d'avoir une cohérence car la Garonne et les Esteys sont liés.

Commission Développement économique (Fabienne Hurmic)

La CDC rachète des terrains sur les zones artisanales de Coudannes et Landiras

Elle travaille sur l'accompagnement des entreprises

Elle a attribué des subventions à diverses entreprises.

Portage des repas (Annie Castaing) :

Le portage des repas continue, avec une augmentation d'1 €

Il est désormais ouvert aux personnes de plus 60 ans qui remplissent les conditions : maladie handicap...

Mais le manque de bénéficiaires inscrits est trop faible pour assurer la pérennité du service.

Fin du conseil à 20 heures

La secrétaire de séance
André Pénot

Le Maire